

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Etat de Vaud

Nouvelles conventions pour six éditeurs vaudois

Le Service des affaires culturelles du Canton de Vaud (SERAC) et le Service des Bibliothèques et Archives de la Ville de Lausanne (BAVL) reconduisent leur collaboration de 2016 et soutiennent l'activité éditoriale vaudoise. Six nouvelles conventions de trois ans ont été signées, à la suite d'un appel à projets lancé en décembre 2018 par le SERAC. Cinq d'entre elles sont conjointement signées par le Canton et la Ville.

En 2016, le SERAC et le BAVL signaient pour la première fois trois conventions d'édition d'une durée de trois ans avec trois éditeurs vaudois reconnus. L'objectif de la démarche était double : épauler le dynamisme et le professionnalisme local en matière d'édition, tout en allégeant les démarches administratives et de recherche de fonds. L'entreprise ayant été jugée concluante, le SERAC a souhaité reconduire ce type de soutien tout en l'élargissant. Un appel à projets a donc été lancé fin décembre 2018 à toutes les maisons d'édition vaudoises actives dans le domaine de la création littéraire.

Les éditeurs intéressés devaient répondre à plusieurs critères, comme publier des œuvres liées à la création littéraire et intellectuelle vaudoise (œuvres d'imagination et essais), avoir leur siège social dans le canton, être présents sur le marché du livre depuis au moins trois ans, disposer d'une équipe professionnelle ou encore rémunérer les auteurs. Les candidats devaient aussi être actifs dans la transition numérique, la médiation culturelle ou la diffusion d'ouvrages en Suisse et à l'international.

Composé des membres de la sous-commission « littérature » de la Commission cantonale des activités culturelles (CCAC) et de deux expertes, Alexandra Weber Berney et

Aline Delacrétaz, le jury a retenu les dossiers des organismes suivants :

- Editions Plaisir de Lire, Pully ;
- Editions art & fiction, Lausanne ;
- Editions Antipodes, Lausanne ;
- Editions d'En Bas, Lausanne ;
- Editions uTopie, Lausanne ;
- et les Editions Infolio SA, Gollion.

La Ville de Lausanne soutient les professionnels du livre et de la littérature qui consacrent leurs activités au rayonnement de la littérature, à la création littéraire lausannoise et romande et à l'encouragement de la lecture publique. Elle a pour sa part décidé de maintenir son engagement aux côtés du Canton en soutenant les cinq premières structures se situant sur le territoire du Grand Lausanne. Respectivement, 210'000 francs et 105'000 francs seront ainsi alloués par le Canton et la Ville sur une période de trois ans.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 22 mars 2019

RENSEIGNEMENTS

DFJC, Service des affaires culturelles, Nicole Minder, cheffe de service,

[021 316 07 46](tel:0213160746)

Service des Bibliothèques et Archives de la Ville de Lausanne, Isabelle Falconnier, déléguée à la politique du livre,

[078 751 58 30](tel:0787515830)